

du député pour la ferme familiale et je pense que les modifications à apporter à la loi sur le crédit agricole renforcent la position de la ferme familiale à de nombreux égards. En effet, ce bill n'est pas particulièrement et expressément adapté à la ferme familiale en tant qu'unité autonome. Ce bill traite du syndicat et prévoit le cas où une corporation agricole, telle qu'une ferme familiale, en ferait partie. Il permet l'utilisation collective du matériel chaque fois que les exploitants de la ferme familiale se joignent à d'autres exploitants agricoles dans leur propre intérêt.

Le député de Regina-Est (M. Burton) n'aimait guère que le ministre de l'Agriculture, par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole, ait à conclure des engagements avec le ministre responsable des Affaires indiennes pour permettre l'application de certaines dispositions de cette loi. En fait, le ministre de l'Agriculture, de même que la Société du crédit agricole, doivent se conformer aux exigences de la loi relatives à la garantie, en particulier lorsqu'il s'agit, comme ici, de deniers publics. Nous devons donc tenir compte de la légalité de la garantie que nous prenons et c'est ce qui explique le texte du bill. C'est pour cela également qu'un libellé semblable a été adopté pour les modifications à la loi sur le crédit agricole.

En se demandant si ceux qui ont le plus besoin des dispositions de la loi sur le crédit agricole en profiteraient, le député a cité des cas, à Calgary ou aux alentours, où des agriculteurs prospères s'en sont prévalus. En vérité, le député a lui-même répondu à sa propre question, puisqu'il a indiqué qu'ils en avaient parfaitement le droit du point de vue juridique. Je tiens à bien préciser que nos lois ne doivent pas faire de distinctions contre les agriculteurs prospères. De fait, nous souhaitons que tous les agriculteurs, grâce à cette mesure, deviennent plus prospères. Je ne puis donc pas me rendre au raisonnement du député. Je crois lui avoir indiqué pourquoi le ministre de l'Agriculture hésitait à préciser quels taux d'intérêt s'appliqueraient aux prêts agricoles. Je l'ai dit tout au cours du débat de l'automne dernier: le taux d'intérêt ne dépasserait pas de plus de 1 p. 100 le coût de l'argent pour le gouvernement. Il en était ainsi et je l'ai dit de façon non équivoque. Quiconque s'est donné la peine de vérifier le taux d'intérêt courant à l'époque pouvait le constater. J'ai aussi déclaré sans ambages que le taux serait ajusté de temps à autre, ce qui a signifié, dans la pratique, tous les six mois.

Le député a cité des chiffres et a agi comme je le faisais lorsque j'étais dans l'opposition. Il les a retirés de leur contexte afin de rendre

son argument plus plausible. On ne renseigne personne en citant une statistique recueillie d'un mois à l'autre. Si le député avait voulu se montrer juste, non seulement envers le gouvernement mais aussi envers les cultivateurs en général, il aurait cité des chiffres englobant une période beaucoup plus longue. Je n'ai pas le document pertinent sous les yeux, mais il a dit, sauf erreur, que l'indice des recettes agricoles s'établissait à 305 pour septembre et qu'il avait baissé à environ 300 en octobre. Il a omis de dire que cet indice dépassait de 3 points environ celui de la période correspondante l'année dernière. Voilà ce qui arrive lorsqu'on se plaît à choisir des chiffres qui portent sur une courte période. Pour être justes, nous devons, à mon avis, vérifier les recettes totales en espèces des cultivateurs. Le document que j'ai en main donne ce renseignement pour les années 1963 à 1968. Il faut prendre ces moyennes plus considérables pour qu'elles signifient quelque chose. Les recettes globales en espèces pour le premier semestre de chaque année à partir de 1963 jusqu'à 1968 s'établissaient ainsi: 1.443 milliard de dollars de recettes agricoles globales en espèces en 1963; 1.6 milliard en 1964, 1.7 milliard en 1965, 1.9 milliard en 1966 et 2.1 milliards en 1967. Notez l'augmentation constante depuis l'arrivée au pouvoir de notre parti...

**L'hon. M. Lambert:** C'est-à-dire 25 p. 100 d'inflation.

• (4.30 p.m.)

**L'hon. M. Olson:** Cela porte la moyenne des six premiers mois de chacune de ces années à un total de 1.793 milliard de dollars en recettes agricoles globales.

Le revenu agricole global au cours des six premiers mois de ces années s'établissait à 1.793 milliard de dollars, et en 1968, à 2.1 milliards de dollars; c'est dire qu'il y a une augmentation sensible sur toute la ligne; cela s'applique aussi à la dernière année.

**L'hon. M. Lambert:** Puis-je poser une question au ministre?

**L'hon. M. Olson:** Mais certainement.

**L'hon. M. Lambert:** Sont-ce là des dollars constants ou reflètent-ils la dévaluation de 25 p. 100 du pouvoir d'achat du dollar?

**L'hon. M. Olson:** Nous y voilà de nouveau, monsieur l'Orateur, avec ces statistiques qui ne signifient rien. Le député mentionne la dévaluation de 25 p. 100 du dollar. Je demanderais alors, sur quelle période?